



CIRCULAIRE N° 2026-022

CIRCULAIRE

AUX ADMINISTRATIONS COMMUNALES

Procédures relatives aux arrêts d'autobus desservis par le RGTR

Luxembourg, le
10 MARS 2026

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Dans le cadre de la gestion du réseau des transports publics routiers assuré par les autobus du RGTR, l'Administration des transports publics (ATP) rappelle les modalités applicables aux demandes relatives à la création et à la mise en service d'arrêts d'autobus.

Afin de faciliter l'instruction des dossiers et d'assurer une coordination harmonisée entre les administrations concernées, deux formulaires distincts ont été mis en place.

1. Planification d'un arrêt d'autobus

La commune introduit la demande de soumission d'un arrêt d'autobus au moyen du formulaire **Planification d'un arrêt d'autobus**.

Sur base des informations transmises, l'ATP examine la possibilité de desserte par une ligne d'autobus et peut délivrer un accord de principe.

Cet accord constitue un préalable à tout aménagement physique de l'arrêt.

Pour les arrêts situés sur la voirie étatique, une permission de voirie doit être sollicitée auprès de l'Administration des ponts et chaussées.

La commune veille à la mise en place du règlement communal de circulation ainsi qu'à l'installation de la signalisation conformément au Code de la route.

2. Mise en service d'un arrêt d'autobus

Après réalisation de l'aménagement et l'accord de principe, la commune transmet le formulaire **Mise en service d'un arrêt d'autobus**, reprenant les caractéristiques de l'arrêt.

Après validation, l'arrêt sera intégré aux horaires des lignes du RGTR pour un prochain changement d'horaires officiel.

Les deux formulaires précités figurent en annexe de la présente circulaire.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Contact

Les formulaires sont disponibles, dans leur version en vigueur, sur le site internet de l'ATP :

atp.gouvernement.lu

Ils sont à transmettre par voie électronique à l'adresse :

atp@atp.etat.lu

Pour toute question relative à la présente circulaire, les administrations concernées peuvent contacter l'Administration des transports publics (ATP) au (+352) **2465 2401** ou à l'adresse atp@atp.etat.lu.

Annexe : Formulaires

- **Planification d'un arrêt d'autobus**
- **Mise en service d'un arrêt d'autobus**

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma parfaite considération.

La Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics

Yuriko BACKES



PLANIFICATION D'UN ARRÊT D'AUTOBUS

(à remplir pour chaque côté de la rue)

Commune	Email
Nom, Prénom	Tél.
Fonction	Date

Accord de principe en vue de la desserte d'un nouvel arrêt d'autobus

Accord de principe en vue de la desserte d'un arrêt d'autobus déplacé

Arrêt d'autobus

Nom

Localité

hors agglomération

Rue, Numéro

	<u>Coordonnées</u>
Quai	Longitude (X)*

Latitude (Y)*

**Coordonnées GPS – WGS 84
(format décimal)*

Observations

Pièces jointes

Plan de situation

Photos prises sur le terrain

Champs réservés à l'ATP

Observations ATP

Décision

Accord Refus

Signature

Date de signature



MISE EN SERVICE D'UN ARRÊT D'AUTOBUS

(à remplir pour chaque côté de la rue)

Commune	Email
Nom, Prénom	Tél.
Fonction	Date

Mise en service / enregistrement d'un nouvel arrêt d'autobus

Modification des données d'un arrêt d'autobus / Changement de nom

Suppression d'un arrêt d'autobus

Arrêt d'autobus

Quai

Nom

*ancien Nom**

**en cas de changement*

Observations

Pièces jointes

Plan de situation

Photos prises sur le terrain

Photos Signal arrêt d'autobus (E,19)

Champs réservés à l'ATP

Coordonnées (GNSS)

Longitude (X)

Latitude (Y)

Signal E,19

Quai

Date de mise en service
prévisionnelle

Signature
d'approbation

Observations ATP

Date de
signature



FICHE D'INFORMATION DÉTAILLÉE

Type d'arrêt

En pleine voie

En encoche

En avancée

Avec redans

Sur îlot

Accessibilité

Trottoir

Aire d'attente | Profondeur (m.):

Bordure Kasseler

Ligne de guidage tactile

Aire d'attente accessible sans marches

Aubette accessible sans marches

Affiches d'horaires accessibles sans marches

Mobilité active

Passage pour piétons

Piste cyclable

devant le bus en arrêt

Support à bicyclette

derrière le bus en arrêt

Station Bikesharing

à la hauteur du bus

Station Ride&Bike

Autres services à proximité

WC publics

WC réservé au personnel de conduite

Snacks (Kiosque, Boulangerie, Café)

Défibrillateur cardiaque

Boîte aux lettres

Signalisation

Signal arrêt d'autobus (E,19) - Obligatoire

Plaquette avec le nom de l'arrêt

Plaquette avec le n° de quai:

Panneau *Ramassage scolaire (modèle 9)*

Marquage au sol

Equipement

Aubette / Abribus

Possibilité de s'asseoir

Eclairage à l'intérieur de l'aubette

Eclairage aux alentours

Poubelle

Informations Voyageurs

Affiche(s) d'horaires analogue(s)

Hauteur fixation - bord sup. (m.):

Panneau à affichage dynamique (FIA)

Ecran dynamique / Ecran d'informations

E-Paper

Module Text-to-Speech

Carsharing

Station PackUp

P+R

Chargy